

OBJECTIF 4

AMÉLIORER LA JUSTICE FAMILIALE

4.1 OFFRIR UNE VASTE GAMME DE SERVICES

Rendre les services en droit familial plus faciles à trouver, notamment le triage, l'intervention précoce, les processus intégrés et collaboratifs, les séances sur la parentalité et les services financiers.

4.3 INNOVER

Sensibiliser le public aux approches moins adversariales et les encourager à faire l'expérience des nouveaux services et processus pour créer des occasions de résolution consensuelle.

4.2 FAIRE LA PROMOTION DU RÈGLEMENT CONSENSUEL

Développer et promouvoir la gestion proactive des problèmes familiaux, ainsi que des approches et des services davantage consensuels, tout en gardant l'accent sur la sécurité.

4.4 RESTRUCTURER LES TRIBUNAUX DE LA FAMILLE

Regrouper tous les aspects du droit de la famille au même endroit, notamment la séparation, la garde et l'accès, et le divorce, idéalement sous la responsabilité d'un seul juge.

Projets harmonisés



75

Les organisations qui déclarent que c'est leur principal effet sur l'accès à la justice



8

FAITS SAILLANTS

1180 personnes

desservies par le Programme d'avocats de service en protection de l'enfance d'Aide juridique Manitoba

Le programme *Positive Parenting from Two Homes* offert aux parents de l'Î.-P.-É. en partenariat avec les ministères de la Justice de l'Î.-P.-É et N.-É

90 parents

se sont vu offrir des ressources en ligne par le programme Porte 33 de Justice Pro Bono au Québec

Une nouvelle loi au N.-B. est centré sur l'intérêt supérieur de l'enfant pour réduire le temps et la complexité des conflits familiaux

Aperçu de l'objectif

Le droit de la famille demeure un point central des efforts en matière d'accès à la justice au Canada. La majorité des demandeurs qui se représentent seuls devant les tribunaux canadiens doivent composer avec les aspects juridiques de la séparation et du divorce ou gèrent les ententes en matière de garde et de finances conclues entre les parents.

Les cliniques juridiques et les services d'information juridique publique visent depuis longtemps à aider les gens à comprendre les processus, les formulaires et les possibilités en cas de conflits familiaux. Les tribunaux de la famille, les avocats et les médiateurs continuent d'offrir des services juridiques directs, tandis que d'autres approches permettent de réduire les conflits ou d'éviter les litiges.

En 2020, des cliniques virtuelles ont offert un soutien aux plaideurs et aux personnes qui se représentent seules en matière de droit de la famille. Les tribunaux, les fournisseurs de services de vulgarisation juridique, les cliniques et les étudiants ont mis davantage l'accent sur le règlement rapide et la prévention des conflits. Le secteur a mis l'accent sur l'intérêt supérieur de l'enfant grâce à diverses mesures de soutien parental et en rehaussant le profil des enfants au cœur des questions liées à la famille. Les modifications apportées aux lois à l'échelle nationale et provinciale ont permis d'harmoniser les priorités de règlement rapide et l'intérêt supérieur de l'enfant, en veillant à ce que les provinces, les tribunaux et les fournisseurs de services soient habilités à répondre aux besoins en matière de droit de la famille.

Habiliter les gens en matière de questions de droit de la famille

Les Parcours guidés en droit de la famille d'**Éducation juridique communautaire Ontario** aident les gens de la province à remplir les formulaires des tribunaux de la famille. Au 31 décembre 2020, 39 parcours guidés étaient disponibles en français et en anglais, ce qui a permis aux utilisateurs de remplir un total de 65 formulaires judiciaires et fiches conseils. Chaque parcours présente aux utilisateurs un certain nombre de questions, et leurs réponses permettent de cibler les questions supplémentaires qui leur seront posées. À la fin de chaque parcours, les formulaires requis par le tribunal de la famille sont automatiquement remplis avec les réponses de l'utilisateur. D'avril à décembre 2020, les utilisateurs ont créé plus de 6 000 sessions et complété plus de 28 000 documents.

La **Public Legal Education Association of Saskatchewan** a présenté des outils d'aide à distance pour les plaideurs en droit de la famille. Le projet comprend des vidéos explicatives pour les personnes expérimentant un éclatement de la famille sans l'aide d'un avocat ainsi qu'un outil de planification de la sécurité en ligne, y compris un cheminement guidé pour les personnes victimes de violence conjugale. Les vidéos favorisent la réussite des utilisateurs en leur donnant confiance dans les outils de planification en ligne.

En 2020, pour aider les personnes qui se représentent seules, les étudiants qui travaillaient à la **Family Law Clinic** du **Legal Help Center de Winnipeg** ont aidé 100 personnes à se représenter seules et à travailler avec le personnel du tribunal.

La **Société du Barreau du Manitoba** a créé un centre de droit de la famille dans la bibliothèque de l'édifice des tribunaux. Les étudiants en droit, sous la supervision d'un avocat en droit de la famille, fournissent des renseignements et des services juridiques limités aux plaideurs qui se représentent seuls. Les premiers commentaires indiquaient que la présence en personne au palais de justice était une mesure positive pour répondre aux besoins juridiques. En raison de la pandémie, le Carrefour a commencé à offrir des services virtuels.

Pro Bono Students Canada, Epstein Cole LLP et Aide juridique Ontario se sont associés pour lancer le Centre de justice familiale, qui offre des cliniques juridiques virtuelles pour les Ontariennes et Ontariens aux prises avec des problèmes en droit de la famille qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat, mais qui ne sont peut-être admissibles aux services d'aide juridique. Dans les cliniques, les avocats en droit de la famille supervisent les étudiants en droit pour la prestation de services juridiques dégroupés aux plaideurs qui se représentent seuls. Le Centre a également créé des ressources de vulgarisation juridique pour aider ces plaideurs à s'y retrouver dans le processus du droit de la famille. L'année 2020 a été consacrée à l'élaboration du Centre, et le travail axé sur la clientèle a commencé au début de 2021.

En 2020, la **South Asian Legal Clinic** a fourni de l'aide, notamment des renseignements juridiques, des conseils juridiques et de l'aide d'urgence, aux victimes de mariage forcé au Canada.

Le Programme de dégroupement du droit de la famille de **Courthouse Libraries BC** a fourni de l'information au public et aux professionnels du droit au sujet du dégroupement de la famille, y compris des modèles de lettre de mandat, des listes de vérification, des organigrammes, etc., pour appuyer les plaideurs qui se représentent seuls en droit de la famille.

Encourager le règlement rapide et la résolution de conflit

La Cour d'appel de l'Alberta a lancé un projet pilote pour accélérer tous les appels en droit de la famille. Les agents de gestion de cas prévoient une conférence d'appel obligatoire pour tous les appels accélérés en droit de la famille, environ deux semaines après le dépôt de l'avis d'appel. Le projet pilote vise à accroître l'accès à la justice et à encourager le règlement entre les parties impliquées afin de réduire les conflits familiaux et les dépenses.

Le Service de médiation familiale du Yukon s'est vu octroyer une prolongation de deux ans. Ce service gratuit constitue une solution de rechange aux tribunaux et aide les parents à régler les questions liées à l'enfant lors d'une séparation ou d'un divorce. Le Service de médiation familiale du Yukon travaille en étroite collaboration avec le Centre d'information sur le droit de la famille, situé à proximité, pour aider les parents qui sont prêts à travailler ensemble à prendre des décisions sur les ententes parentales et les besoins permanents des enfants après une séparation ou un divorce.

À la Cour supérieure du Québec, le Projet pilote Parentalité/conflit/résolution (PCR-2) met l'accent sur l'intérêt supérieur de l'enfant et le même juge accompagne la famille du début à la fin de l'affaire. Le juge dispose d'outils supplémentaires pour intervenir dans les affaires familiales afin de rétablir la communication et pour assurer une relation significative entre l'enfant et ses parents.

La Cour suprême de la N.-É. (Division de la famille) et le Tribunal unifié de la famille de la N.-É. ont participé à un projet pilote de salles d'audience électroniques à Halifax pour donner aux avocats l'occasion de participer à des échanges en ligne en temps réel avec un juge pour le règlement des différends. Le programme est le premier service de règlement des différends en ligne au pays et son objectif est éventuellement d'inclure un accès aux plaideurs qui se représentent seuls.

En 2020, le ministère de la Justice du Manitoba a mis en place un nouveau Service de règlement des litiges familiaux à guichet unique qui regroupe et élargit les services extrajudiciaires volontaires. Les services de soutien au règlement rapide sont offerts par des spécialistes du Guide des familles en matière de violence entre partenaires, de planification de la sécurité, de médiation, de droit de la famille et de processus judiciaires. Une ligne téléphonique et une adresse courriel permettent de facilement obtenir des conseils numériques d'abord, mais pas seulement numériques, reconnaissant que certains clients préfèrent ou nécessitent un soutien par téléphone ou en

personne. Le site Web du Manitoba portant sur le droit de la famille offre des renseignements uniques et faisant autorité concernant les ressources et le soutien en droit de la famille, y compris des outils libre-service. En 2020, 1700 personnes ont bénéficié du Service de résolution familiale.

Soutenir les enfants et les parents

Dans le cadre du Groupe de travail du sous-ministre sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque, le repérage et la localisation, les documents électroniques sécurisés, les saisies-arrêts bancaires et les mesures, le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse a dirigé les documents électroniques sécurisés et la partie sur les saisies-arrêts de la Banque, dans le but d'accroître la capacité des organismes partout au Canada d'exécuter les ordonnances alimentaires même lorsque les payeurs déménagent ou vivent ailleurs.

Aide juridique Manitoba a élargi le Programme des avocats de service en protection de l'enfance dans de nombreuses cours provinciales et supérieures du Manitoba, en mettant des avocats à la disposition de tous les parents et de toutes les familles, peu importe leur situation financière. Les parents touchés bénéficient de l'aide des tribunaux pour présenter des observations sur le règlement provisoire ou temporaire des questions en attente d'une décision officielle sur la procédure d'arrestation. En 2020, 1180 personnes ont bénéficié de ce programme.

Dans le cadre de son étude de cas, *coParenter* a collaboré avec le *Calgary Women's Emergency Shelter et Reforming Family Justice Services*. L'étude a débuté en octobre 2020, fournissant à chaque personne du refuge un accès gratuit de trois mois à l'outil *coParenter*. L'étude permettra à l'Alberta d'acquérir de l'expérience avec l'outil *coParenter* en mettant l'accent sur les cas de violence familiale.

Les ministères de la Justice et de la Sécurité publique de l'Î.-P.-É. et de la N.-É. se sont également associés pour offrir en ligne aux familles le Programme d'éducation des parents. Ce programme gratuit peut aider les parents à mieux comprendre les besoins de leurs enfants durant le processus de séparation ou de divorce.

Le Groupe de pratique de la protection de l'enfance de l'aide juridique de la N.-É. en est à sa deuxième année avec le projet pilote. Le programme offre des services

complets aux clients de la protection de l'enfance en mettant l'accent sur l'intervention précoce. L'équipe, qui comprend deux avocats, un intervenant et un adjoint au soutien, offre des services améliorés à l'étape initiale de l'audience et conserve tous les dossiers qui peuvent être résolus en collaboration. L'équipe s'est également associée à la magistrature et aux ministères de la Justice et des Services communautaires pour élaborer un modèle de conférence gérée par les tribunaux avant le procès, qui permet aux parties, dans les affaires où une procédure est prévisible, de répondre à des préoccupations sans avoir à présenter une demande au tribunal. Le modèle sera évalué pour son application dans toute la province. En 2020, 341 personnes ont bénéficié de ce projet pilote.

Au Québec, le programme Porte 33 de **Justice Pro Bono** offre aux parents des rencontres gratuites avec un avocat en droit de la famille et un travailleur communautaire, ainsi que des ressources en ligne. En 2020, le service est passé au virtuel et 90 parents en ont bénéficié.

La *Youth Voices Initiative*, qui fait partie du **BC Family Innovation Lab**, vise à soutenir le bien-être et la résilience des enfants et des jeunes dont la famille a vécu une séparation ou un divorce. À l'aide d'un processus de conception axé sur l'être humain, l'initiative *Youth Voices* crée une plateforme pour présenter les histoires des jeunes, concevoir une éducation pour les professionnels du système et mobiliser les jeunes et les intervenants via Instagram.

Harmoniser les lois au Canada

Le ministère de la **Justice du Canada** a présenté des modifications à la *Loi sur le divorce* et aux lois fédérales sur l'exécution des pensions alimentaires (Projet de loi C-78) afin de tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, de la violence familiale et de la réduction de la pauvreté chez les enfants, qui entreront en vigueur le 1er mars 2021. Justice Canada a élaboré une vaste gamme de documents de vulgarisation et d'information juridiques pour aider les Canadiens à comprendre les changements apportés à la loi. Certains documents seront disponibles en plusieurs langues. Une série de ressources de formations professionnelles est également en cours de préparation pour appuyer une mise en œuvre efficace.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a présenté un nouveau projet de loi visant à harmoniser la *Loi sur le droit de la famille* avec les modifications apportées à la *Loi sur le divorce*, et à créer un nouveau service de recalcul visant à éviter les comparutions devant

les tribunaux. La nouvelle loi remplace la terminologie de la garde et du droit de visite par les concepts de temps parental, de responsabilité décisionnelle, d'ordonnance parentale et d'ordonnance de contact. Elle introduit des exigences propres à la réinstallation des enfants et oblige les conseillers juridiques à guider les clients sur les options hors cours de règlement des différends. Les critères relatifs à l'intérêt supérieur de l'enfant sont mis à jour et comprennent maintenant des considérations précises concernant la violence familiale et les familles des Premières Nations.

En Ontario, la Loi de 2020 faisant progresser le droit de la famille en Ontario a introduit un libellé modernisé, simplifié les procédures d'appel et amélioré le service en ligne de pension alimentaire pour enfants.

La Cour provinciale de justice de la Colombie-Britannique a introduit des règles modifiées mettant l'accent sur le règlement rapide des affaires en droit de la famille, y compris la gestion des affaires, des processus simplifiés et de nouveaux formulaires plus faciles à utiliser.

La *Loi sur la modernisation du droit de la famille* a établi un cadre pour réformer les services de droit de la famille **du Manitoba** et élargir les options hors cours. La version modifiée de la *Loi sur l'arbitrage* facilite l'arbitrage privé pour régler les différends en droit de la famille et l'accroissement des pouvoirs juridiques et discrétionnaires du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires permet d'éviter de recourir aux tribunaux dans certaines circonstances. En 2020, le Manitoba a mis en place le Service de fixation d'un montant de pension alimentaire pour enfants pour les décisions initiales en matière de pension alimentaire pour enfants et de recalcul hors cours, et il met actuellement en place un service administratif de règlement des différends familiaux pour faciliter le règlement et l'arbitrage obligatoires pour toutes les familles de fait admissibles.